

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3430

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Quartier de l'Arsenal - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Rapporteur** : Madame Hamdiken-Ledesert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

**Absents excusés** : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

**Absents non excusés** : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palreja.

**Conseil de communauté du 10 décembre 2012****Délibération n° 2012-3430**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, la Communauté urbaine de Lyon a défini des programmes de rénovation urbaine en partenariat avec les communes. Ces derniers ont été contractualisés avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) au travers de 12 conventions territoriales et une convention habitat à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

La convention de rénovation urbaine du quartier de l'Arsenal à Saint Fons a été signée le 15 février 2007. Elle vise à poursuivre la mise en œuvre du schéma de référence défini en 1995. Les principales interventions sont les suivantes : la démolition-reconstruction de la résidence ADOMA et la restructuration urbaine du secteur Zola (équipements publics, espaces commerciaux et artisanaux, aménagements des espaces extérieurs). Ces opérations sont pour la plupart livrées. Les aménagements des espaces résidentiels ou publics ont été réalisés, à l'exception de la desserte du programme de la Foncière logement en cours de définition.

Les axes stratégiques suivants ont été développés ou confortés depuis le conventionnement :

- le désenclavement du quartier : la création de la rue Montesquieu ou de la Tréfilerie permet de mieux desservir le quartier. Le traitement de l'allée de l'Arsenal en amont de la desserte du programme de la Foncière logement, de la rue Casanova et de la rue Robert et Reynier ou encore le traitement des abords du groupe scolaire de l'Arsenal permettront de conforter et de requalifier le maillage viaire,

- la diversification de l'offre de logements : en complément des opérations de démolition-reconstruction du foyer ADOMA et de la Foncière logement, la dynamique de diversification sur le secteur est prolongée avec l'opération d'accession à la propriété rue Robert et Reynier, le programme de cession de logements sociaux engagé par BATIGERE et le développement d'une offre immobilière nouvelle en grande proximité,

- la diversification des fonctions du quartier et renforcement de la présence de services publics : la requalification du centre commercial de l'Arsenal et de ses abords est achevée. Les opérations inscrites dans le programme de rénovation urbaine sont engagées, telles que le nouveau local du centre social rue Vaillant Couturier en cours de réalisation ou l'extension de la coursive d'entreprises en phase d'études pré opérationnelles. La création d'un nouveau groupe scolaire vient renforcer l'offre d'équipements publics dans le quartier.

Un premier avenant à la convention de rénovation urbaine du quartier de l'Arsenal à Saint Fons a été signé par l'ensemble des partenaires le 3 novembre 2011.

L'avenant n° 2 porte sur :

- les ajustements du projet de rénovation urbaine portant principalement sur la création du groupe scolaire de l'Arsenal,
- la prorogation du délai de réalisation de la convention pour mener à bien le projet de rénovation urbaine,
- le redéploiement des reliquats de crédits ainsi que les crédits ANRU qui ne seront pas mobilisés pour les besoins du projet de rénovation urbaine.

La répartition des financements issue de cet avenant est la suivante :

| Financeurs                    | Convention<br>initiale 2007 | Avenant n° 1<br>2011 | Avenant n° 2<br>2012 |
|-------------------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| Ville                         | 1 479 772                   | 1 470 497            | 5 937 375            |
| Conseil général               | 64 350                      | 64 350               | 2 033 200            |
| Conseil régional              | 945 914                     | 945 914              | 945 914              |
| bailleur social               | 9 376 492                   | 9 384 012            | 10 854 800           |
| Europe                        | 848 715                     | 848 715              | 343 210              |
| ANRU                          | 6 913 060                   | 6 355 136            | 6 355 136            |
| Communauté urbaine de Lyon    | 3 798 246                   | 3 726 747            | 3 478 484            |
| autres                        | 205 625                     | 205 625              | 205 625              |
| <b>Total des financements</b> | <b>23 632 174</b>           | <b>22 992 996</b>    | <b>30 153 744</b>    |

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 relatif à la convention de rénovation urbaine du quartier de l'Arsenal à Saint Fons ainsi que son annexe financière.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.**